



Chers auteurs,

Si vous déclarez vos revenus d'auteur en traitements et salaires, l'URSSAF va vous adresser, dans les prochains jours, un courrier d'immatriculation contenant un code d'activation de votre compte artiste-auteur.

Si vous n'aviez pas reçu ce courrier d'ici mi-juin (bien que vous ayez perçu des revenus en droits d'auteur en 2019), vous pouvez le signaler au moyen de [ce formulaire](#) en y indiquant votre adresse postale. Un nouveau courrier vous sera dans ce cas adressé.

Si vous avez déjà reçu vos identifiants et créé votre compte, vous serez informé par mail de l'ouverture du service de déclaration en ligne.

Vous pouvez également consulter un [tutoriel vidéo](#) réalisé par l'URSSAF, ainsi que l'[espace dédié](#) rassemblant toutes les informations utiles, notamment une foire aux questions qui sera mise en ligne prochainement.

Vous pouvez également contacter le serveur vocal interactif de l'URSSAF à ce numéro : 0806-804-208.

La SGDL